



**Compte rendu du Conseil Municipal
La Motte en Bauges
Séance publique du jeudi 01^{er} septembre 2016 – 20h30**

L'an deux mil seize, le 01^{er} septembre 2016, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Motte en Bauges, convoqués le 27 Août 2016 conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, Salle des mariages.

Etaient présents : G. Garnier, V. Jacquet, C. Motta, E. Muffat-es-Jacques, L. Pavy, D. Regairaz, M. Renoir, D. Mansot.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : S. Ballaz ayant donné pouvoir à C. Motta

Absents : MD. Bachet,

Le Maire ouvre la séance à vingt heures trente-quatre et procède à l'appel nominal des membres du conseil. Sont dénombrés 8 conseillers présents. La condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT est remplie.

Le quorum est atteint.

Marion RENOIR est désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Le Maire donne connaissance de l'ordre du jour :

2. Choix des entreprises pour les travaux La Frénière/Sur le Mollard : marché de travaux (délibération)

Suite à la délibération du Conseil Municipal, du 14/04/2016, le conseil municipal a décidé d'engager les travaux du réseau d'eaux pluviales avec réfection des enrobés.

Par délibération du 03 juillet 2015, le conseil municipal a décidé de constituer un groupement de commande avec la communauté de Communes du Cœur des Bauges, dans le cadre des travaux des hameaux de la Frénière et Sur Le Mollard. Une consultation des entreprises a donc été effectuée par la Communauté de Communes du Cœur des Bauges. Les lots qui concernent la commune sont les lots 1 et 2 et concernent respectivement le génie civil et les réseaux (lot 1) et les enrobés (lot 2). Les critères de notation sont le prix des prestations 60 %, valeur technique 30 %, le délai 10 %.

La commission d'appel d'offres réunie à la Communauté de Communes du Cœur des Bauges après négociations et selon rapport transmis au conseil municipal propose de retenir les entreprises suivantes pour exécuter les travaux :

- Lot 1 et Lot 3 : Groupement Berthod/AillonTP/Giroud Garampon pour 640 000 € HT dont 308 4462.13 € HT pour le Lot 1 – Commune de La Motte en Bauges

- Lot 2 et Lot 4 : Eiffage pour un montant de 104 104.74 € HT dont 72 140.81 € HT pour le Lot 2 – Commune de la Motte en Bauges.

Les montants concernent la tranche ferme et la tranche conditionnelle.

Conformément à l'avis de la Commission, M. le Maire invite le conseil municipal à retenir ces entreprises pour les montants mentionnés ci-dessus et à l'autoriser à signer les marchés ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de ces marchés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve :

- L'attribution du Lot 1 au Groupement Berthod/AillonTP/Giroud Garampon pour un montant de 308 462.13 € HT pour la part communale
- L'attribution du Lot 2 à Eiffage pour un montant de 72 140.81 € HT pour la part communale
- autorise le Maire à signer les marchés ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de ces marchés.

3. Vente épicéas secteur du Cimetière et choix de l'acquéreur (délibération)

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en vente par affichage d'épicéas secs et verts sur pieds, frappés par les scolytes, situés au Chef-Lieu en bas du cimetière avant que les travaux d'extension du cimetière soient réalisés afin de permettre un meilleur accès à la parcelle concernée.

La remise des offres a été fixée au 16 août 2016. Une seule offre a été reçue : Scierie Betemps Bois à Bonneville aux prix suivants : Epicéas secs : 20 €/m3/sur pieds – Epicéas seins : 45 €/m3/sur pieds. Le volume approximatif d'exploitation peut être estimé à environ 100 m3 et sera cubé au réel lors de l'abattage.

M. Le Maire invite le conseil municipal à accepter de vendre ces épicéas, à retenir l'offre ci-dessus, à donner tout pouvoir au Maire pour réaliser cette vente.

Approuvé à l'unanimité.

La séance est close à 20h59

La Motte en Bauges, le 07 Septembre 2016

**Le Maire,
D. REGAIRAZ**

